

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 819.051

N° 1.248.952

Classification internationale :

A 63 h

Jeu de construction.

Société dite : BRITAINS LIMITED résidant en Grande-Bretagne.

Demandé le 19 février 1960, à 16^h 39^m, à Paris.

Délivré le 14 novembre 1960.

(Demande de brevet déposée en Grande-Bretagne le 20 février 1959, sous le n° 5.865, au nom de la demanderesse.)

La présente invention se rapporte à un jeu de construction.

Selon l'invention, un jeu de construction comprend au moins un objet muni d'un renflement destiné à être engagé de façon amovible dans une ouverture ou une cavité d'un organe de support approprié, et un ou plusieurs bras, au moins partiellement flexibles, solidaires de ce renflement et en partant latéralement, de sorte que lorsque le renflement de l'objet est enfoncé à une profondeur suffisante dans l'ouverture ou la cavité précitées, le ou les bras de l'objet viennent en contact avec la paroi latérale ou les parois latérales de l'ouverture ou de la cavité, et sont ainsi courbés en dehors du plan de l'organe de support.

Bien que le jeu de construction selon l'invention puisse comprendre simplement un ou plusieurs objets destinés à être montés dans un organe de support, on préfère fournir, comme faisant partie du jeu de construction, un ou plusieurs organes de support appropriés dans lesquels l'objet ou les objets peuvent être montés. L'organe de support peut être une feuille plane d'une matière dans laquelle l'utilisateur du jouet forme des ouvertures ou des évidements aux emplacements qu'il désire pour recevoir l'objet ou les objets. L'organe de support peut également comprendre des portions à arracher, qui, une fois enlevées, forment des ouvertures appropriées pour la réception de l'objet ou des objets. Il est préférable cependant de réaliser l'organe de support ou les organes de support avec des ouvertures ou des cavités déjà formées. Selon cette forme préférée de l'invention, un jeu de construction comprend alors un organe de support dont une surface présente au moins une ouverture ou une cavité, et au moins un objet pouvant être engagé de façon amovible dans cette cavité ou cette ouverture, cet objet comprenant un renflement pouvant être inséré dans cette ouverture ou cette cavité et un ou plusieurs bras au moins partiellement flexibles solidaires du renflement et en partant latéralement, de

sorte que, lorsque le renflement de l'objet est enfoncé à une profondeur suffisante dans l'ouverture ou la cavité, le bras ou les bras de l'objet viennent en contact avec la paroi latérale ou les parois latérales de l'ouverture ou de la cavité, et sont ainsi courbés en dehors du plan de l'organe de support entourant l'ouverture ou la cavité.

Le renflement de l'objet pénètre de préférence à frottement dans l'ouverture de l'organe de support, et il peut avoir la forme d'un cylindre, de préférence un cylindre droit. Cependant, le renflement peut éventuellement avoir des côtés convexes ou concaves, ou il peut être conique ou tronconique. Le bras ou les bras de l'objet peuvent rayonner à l'une des extrémités du renflement, ou partir de la surface périphérique du renflement entre ses extrémités. Bien qu'il soit seulement indispensable pour chaque bras d'être flexible au point où il doit se plier pour sortir du plan de l'organe de support, il est préférable de faire le bras tout entier en une matière flexible, par exemple en caoutchouc ou en une résine synthétique flexible telle que le polyéthylène. Le renflement de l'objet peut aussi être formé de la même matière flexible, et il est très commode de mouler le renflement d'une seule pièce avec le bras ou les bras.

Le mode de réalisation le plus simple de la forme préférée du jouet selon l'invention comprend un organe de support rectangulaire présentant une seule ouverture ou une seule cavité. Cet organe de support, qui peut être en bois, en caoutchouc ou en résine synthétique, peut présenter, le long d'un ou de plusieurs de ses côtés, des moyens d'assemblage permettant de le réunir à un certain nombre d'organes de support analogues pour former un support composite de n'importe quelles formes et dimensions. En variante, l'organe de support peut présenter un nombre quelconque d'ouvertures ou de cavités disposées suivant un dessin régulier ou irrégulier. Un organe de support de ce genre, présentant plusieurs ouvertures ou cavités, peut égale-

ment comprendre des moyens d'assemblage le long d'un ou de plusieurs de ses côtés, permettant de réunir un certain nombre d'organes de support pour former un support composite. Les ouvertures ou les cavités des organes de support ont de préférence une section droite circulaire.

La description qui va suivre des éléments d'un jardin miniature, donnée à titre d'exemple non limitatif fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée, les particularités qui ressortent tant du dessin que du texte faisant, bien entendu, partie de ladite invention.

La figure 1 est une vue en plan, avec arrachement partiel, d'un organe de support servant de sol au jardin miniature;

La figure 2 est une vue en élévation de l'organe de support de la figure 1;

La figure 3 est une vue en élévation d'un mur miniature;

La figure 4 est une vue en bout du mur de la figure 3;

La figure 5 est une vue en plan de narcisses miniature avant sa plantation dans le jardin;

La figure 6 est une vue en élévation correspondant à la figure 3;

La figure 7 est une vue en élévation du plan de narcisses des figures 5 et 6 après son introduction dans un organe de support;

La figure 8 est une vue en élévation d'un plantoir qui peut être utilisé pour monter les plantes miniature dans l'organe de support;

La figure 9 est une vue en perspective montrant l'emploi du plantoir de la figure 8 pour planter une jacinthe miniature dans un organe de support;

La figure 10 est une vue en plan d'un plan de lupin miniature avant sa plantation dans un organe de support;

La figure 11 est une vue en élévation du plan de lupin miniature de la figure 10 après son montage dans l'organe de support;

La figure 12 est une vue en élévation d'une rose trémière miniature.

Les figures 1 et 2 du dessin représentent un organe de support rectangulaire constitué par une feuille sensiblement plane ayant une surface supérieure 2 légèrement rugueuse pour imiter l'aspect de la terre d'une parcelle de terrain fraîchement retournée. L'organe de support 1 est en polyéthylène moulé, et a une épaisseur de 4 mm. La surface supérieure 2 a une largeur de 3,8 cm et une longueur de 7,6 cm. Pendant le moulage de l'organe 1, un certain nombre d'ouvertures circulaires 3 y sont formées, chaque ouverture ayant un diamètre de 3,2 mm et le traversant de sa surface supérieure 2 à sa surface inférieure 4. Les ouvertures 3 sont disposées de façon tout à fait irrégulière dans l'organe de support, comme on le voit sur la figure 1.

La surface supérieure 2 est plus grande que la surface inférieure 4, de sorte que des bords en saillie 5 sont formés tout autour de l'organe de support. Ces bords en saillie 5 servent au montage d'autres éléments, tels que des murs, le long des côtés de l'organe de support. Les figures 3 et 4 représentent un modèle réduit de mur de pierre 6, en polyéthylène moulé, qui peut être monté de façon amovible sur l'organe de support 1. Le mur 6 présente une rainure 7 qui reçoit un bord 5 de l'organe de support (comme on le voit sur la figure 9). Il va de soi, naturellement, que l'organe de support 1 peut être réuni de façon amovible à d'autres éléments de jardin miniature tels que des allées, des rocailles, des abris et des clôtures ou palissades.

Eventuellement, le mur 6 peut être formé de morceaux se raccordant, qui se montent individuellement sur les bords saillants 5. Ces morceaux se raccordant peuvent imiter l'aspect d'un mur de briques.

Les figures 5 et 6 représentent un plan de narcisses miniature en polyéthylène moulé. Ce plan comprend un renflement cylindrique 8 de section droite circulaire dont une extrémité 9 est arrondie et qui présente un trou borgne 10 dans son extrémité opposée à l'extrémité 9. Le renflement 8 a un diamètre extérieur de 3,2 mm et une longueur de 3,2 mm, tandis que le diamètre du trou 10 est de 1,6 mm. Un certain nombre de feuilles 11 et deux tiges 12 sont moulées d'une seule pièce avec le renflement 8. Ces feuilles et ces tiges rayonnent autour de la surface périphérique du renflement 8, près de l'extrémité de cette surface la plus éloignée de l'extrémité 9. L'une des tiges 12 porte à son extrémité libre une fleur 13 complètement ouverte, tandis que l'autre tige 12 porte un bouton 14 à son extrémité libre.

Si l'on fait pénétrer l'extrémité arrondie 9 du renflement 8 du plan de narcisses miniature dans l'une des ouvertures 3 de l'organe de support 1, et que l'on enfonce ensuite le renflement dans l'ouverture, les feuilles 11 et les tiges 12 viennent porter contre la surface supérieure 2 de l'organe de support. Si l'on continue d'enfoncer le renflement 8 dans l'ouverture 3 jusqu'à ce que son extrémité arrondie 9 affleure la surface inférieure 4 de l'organe de support, les feuilles et les tiges sont repoussées vers le haut et prennent les positions représentées sur la figure 7, imitant l'aspect d'un narcisses qui pousse.

La figure 8 représente un plantoir miniature en résine synthétique, par exemple en polyéthylène, qui facilite la mise en place des plantes dans l'organe de support 1. Le plantoir représenté comprend un manche 15 de section droite circulaire, avec une poignée 16 à une extrémité. A son extrémité opposée à la poignée 16, le manche 15 présente une portion de diamètre réduit formant une bro-

che 17. Le diamètre de la broche 17 est tel qu'elle entre facilement dans les trous borgnes 10 des plantes que l'on désire fixer dans l'organe de support.

La figure 9 représente un plan de jacinthe comprenant une fleur 18 et des feuilles 19, en cours de plantation dans l'organe de support 1, au moyen du plantoir représenté sur la figure 8. Sur la figure 9, on voit que la broche 17 est engagée dans le trou borgne du renflement 8 de la plante miniature, après quoi le renflement 8 est introduit par le plantoir dans l'une des ouvertures 3 de l'organe de support. Lorsque la plante a été engagée de façon satisfaisante dans l'organe de support, on dégage le plantoir du renflement 8, et la plante reste dans l'organe de support 1, comme représenté en 20 sur la figure 9.

Bien que les figures 3 et 9 représentent des plantes miniature relativement simples, on conçoit aisément que l'on peut mouler selon le même principe des modèles réduits de pratiquement n'importe quelle plante. La figure 10, par exemple, représente un plan de lupin miniature avant sa plantation dans le jardin, plan comprenant trois hampes florales 21 et un certain nombre de feuilles 22. La figure 11 montre l'aspect du lupin de la figure 10 après son engagement dans l'organe de support 1.

Le jeu de construction de jardin miniature décrit ci-dessus en regard des figures 1 à 9 peut comprendre d'autres éléments qui sont moulés à leur forme définitive, et qui ne subissent pas de changement de forme lorsqu'ils sont montés dans l'organe de support 1. De tels éléments comprennent, par exemple, des parties de clôtures, des treilles, des arcades, des murs, des pergolas, des pavillons, des abris et des cadrans solaires, et ils sont munis à leur extrémité inférieure d'un ou de plusieurs renflements capables d'être engagés dans les ouvertures de l'organe de support. Il peut être aussi avantageux de former également certaines plantes selon ce principe, particulièrement les grandes plantes et les arbres, et la figure 12 représente un modèle réduit de rose trémière comprenant une tige 23, des feuilles 24 et des fleurs 25. A l'extrémité inférieure de sa tige, la plante est munie d'un renflement plein 26 de section droite circulaire qui entre à frottement dans les ouvertures 3 de l'organe de support.

Il va de soi qu'un petit nombre seulement d'exemples des éléments que peut comprendre un jeu de construction de jardins en modèles réduits ont été représentés sur le dessin. Ainsi, par exemple, les organes de support peuvent prendre différentes formes. En dehors de l'organe de support représenté sur les figures 1 et 2, on peut prévoir des organes de support imitant l'aspect d'autres éléments essentiels d'un jardin, comme des allées, des pelouses, des parterres et des pièces d'eau. Il n'est

pas nécessaire que les organes de support soient rectangulaires, comme on les a représentés sur le dessin, mais ils peuvent avoir n'importe quelle autre forme régulière ou irrégulière (par exemple carré, triangulaire ou ronde). Les organes de support peuvent être placés en nombre quelconque les uns à côté des autres sur n'importe quelle surface appropriée (par exemple sur une feuille de carton dur, ou le dessus d'une table) pour former un jardin miniature de n'importe quelles formes et dimensions. Eventuellement, certains ou tous les organes de support peuvent présenter le long de leurs bords des moyens pour les réunir à d'autres organes de support, de manière que le démontage soit facile. Par exemple de petites saillies le long du bord d'un organe de support peuvent s'engager avec un certain frottement dans des évidements appropriés ménagés dans le bord d'un autre organe de support. Dans une variante de réalisation de l'organe de support, celui-ci comprend une feuille mince de résine synthétique dont les bords sont de préférence rabattus de façon que lorsque la feuille est placée sur une table ou sur une autre surface d'appui, le dessous de la feuille se trouve un peu écarté de la surface d'appui. Chaque organe de support présente un certain nombre d'ouvertures circulaires traversant la feuille, le dessous de la feuille étant de préférence renforcé par des nervures, au moins au voisinage de ces ouvertures.

De même, bien que les seules plantes représentées sur le dessin soient des plantes à fleurs relativement petites, il va de soi que d'autres parties du jouet peuvent imiter l'aspect de l'herbe, de buissons, d'arbustes à fleurs, de mauvaises herbes et de légumes. Dans le cas des légumes à racines pivotantes, comme les carottes, les betteraves, les navets et les légumes du même genre, la racine forme le renflement de la plante miniature.

Bien que l'invention ait été décrite en détail à propos d'un jeu de construction de jardin en modèle réduit il va de soi que l'invention n'est pas limitée à cette application particulière. Ainsi, par exemple, le jouet peut comprendre les pièces nécessaires pour réaliser en modèle réduit une jungle, une forêt, une ferme, ou un autre élément particulier du paysage.

RÉSUMÉ

L'invention concerne notamment :

1° Un jeu de construction comprenant au moins un objet muni d'un renflement susceptible d'être engagé de façon amovible dans une ouverture ou un évidement d'un organe de support approprié quelconque, et un ou plusieurs bras au moins partiellement flexibles solidaires du renflement et en partant radialement, de sorte que, lorsque le renflement de l'objet est enfoncé à une profondeur

suffisante dans l'ouverture ou l'évidement, le ou les bras de l'objet viennent en contact avec la paroi latérale ou les parois latérales de l'ouverture ou de l'évidement, et sont courbés en dehors du plan de l'organe de support entourant l'ouverture ou l'évidement.

2° Des modes de réalisation présentant les particularités suivantes, prises séparément ou selon les diverses combinaisons possibles :

a. Le jeu comprend une embase formant organe de support qui présente une surface percée d'au moins une ouverture ou d'un évidement;

b. L'organe de support est une feuille sensiblement plane percée de plusieurs ouvertures ou évidements;

c. Chacune des ouvertures, ou chacun des évidements, a une section droite circulaire;

d. L'embase comprend des moyens de liaison le long d'un de ses bords, agencés de façon à permettre de la réunir de façon amovible avec une autre embase ou à une autre pièce du jeu de construction;

e. Le renflement a la forme d'un cylindre, de préférence un cylindre droit;

f. Le bras ou les bras rayonnent à partir d'une extrémité du renflement;

g. Le bras ou les bras partent de la surface périphérique du renflement, entre les extrémités de celui-ci;

h. Le renflement est percé d'un trou borgne destiné à recevoir un outil servant au montage de l'objet dans l'ouverture ou l'évidement;

i. L'objet est en caoutchouc ou en une résine synthétique flexible, telle que le polyéthylène;

j. L'embase ou l'organe de support est en caoutchouc ou en une résine synthétique flexible, comme le polyéthylène;

k. L'embase ou l'organe de support présente des parties à arracher qui, une fois enlevées, forment des ouvertures pour la réception de l'objet.

Société dite : BRITAINS LIMITED

Par procuration :

J. CASANOVA (Cabinet ARMENGAUD jeune)

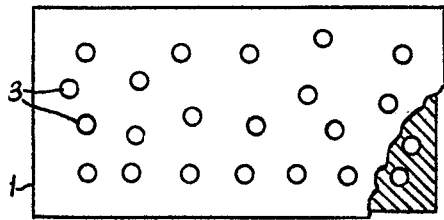


FIG. 1



FIG. 2

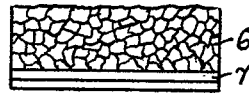


FIG. 3



FIG. 4

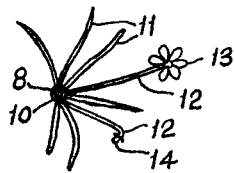


FIG. 5

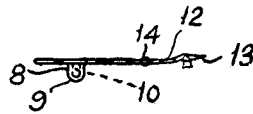


FIG. 6

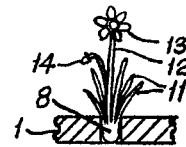


FIG. 7

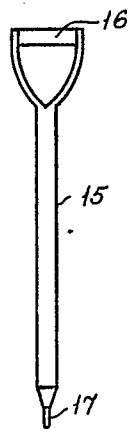


FIG. 8

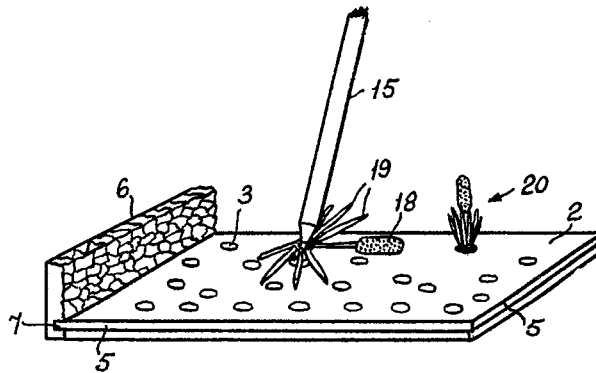


FIG. 9



FIG. 10



FIG. 11



FIG. 12